

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise :		A9 BAT										1 2						
Adresse de l'entreprise		11 RUE MONTAUBERT 77230 SAINT MARD										Durée de l'exercice précédent *		1 2				
Numéro SIRET *		4 4 0 9 8 5 3 6 4 0 0 0 2 3										Néant ☐ *						
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 3				
												Brut		Amortissements, provisions		Net		
												1		2		3		
Capital souscrit non appelé		(I) AA																
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB									AC						
		Frais de développement *	CX									CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF									AG						
		Fonds commercial (1)	AH									AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ									AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL									AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN									AO						
		Constructions	AP									AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 000								AS	4 000					
		Autres immobilisations corporelles	AT	49 336								AU	23 282		26 054			
		Immobilisations en cours	AV									AW						
		Avances et acomptes	AX									AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS									CT						
		Autres participations	CU									CV						
		Créances rattachées à des participations	BB									BC						
Autres titres immobilisés		BD									BE							
Prêts		BF									BG							
Autres immobilisations financières *		BH									BI							
TOTAL (II)		BJ	53 336								BK	27 282		26 054				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	5 977								BM			5 977			
		En cours de production de biens	BN	32 500								BO			32 500			
		En cours de production de services	BP									BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR									BS						
		Marchandises	BT									BU						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 513								BW			2 513			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	65								BY			65			
		Autres créances (3)	BZ	6 796								CA			6 796			
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB									CC						
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD									CE						
		Disponibilités	CF	14 174								CG			14 174			
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	978								CI			978			
		TOTAL (III)	CJ	63 003								CK			63 003			
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW															
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM															
Écarts de conversion actif * (VI)		CN																
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	116 339								1A	27 282		89 057				
Renvois : (1) Dont droit au bail :												CP			(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Désignation de l'entreprise		A9 BAT		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 640.....)			DA	7 640		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...)			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	764		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	8 892		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 047		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	18 343		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (III)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	15 837		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	28 000		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8 212		
	Dettes fiscales et sociales			DY	18 665		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	70 714			
Ecart de conversion passif * (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	89 057			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	58 995		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		A9 BAT		Néant ☐		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	189 599	FI	189 599	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	189 599	FK	189 599	
	Production stockée *			FL	13 400	
	Production immobilisée *			FM		
	Subventions d'exploitation			FN		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FO		
	Autres produits (I) (II)			FP	726	
				FQ	188	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	203 912	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	57 575	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(5 510)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	38 632	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	2 773	
	Salaires et traitements *			FY	63 064	
	Charges sociales (10)			FZ	37 964	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce - dotations aux provisions	HS	GA	6 921	
				GB		
				GC		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GD		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GE	11	
	Autres charges (12)			GF	201 429	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GG	2 483	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GL		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GN		
	Différences positives de change			GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GP		
	Total des produits financiers (V)			GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GR	1 436	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GS		
	Différences négatives de change			GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GU	1 436	
	Total des charges financières (VI)			GV	(1 436)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW	1 047
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A9 BAT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	203 912	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	202 865	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	1 047	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	726
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A9 BAT
SARL AU CAPITAL DE 7 640 €
11 rue Montaubert – 77230 SAINT MARD
RCS B 440 985 364

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 15 JUIN 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le 15 juin à 21 heures

Les associées de la société A9 BAT
SARL au capital de 7 640 €
divisé en 764 parts sociales de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale sur
convocation régulière de la Gérance.

L'Assemblée est présidée par Madame BOSERO Nathalie, gérante, propriétaire de 382 parts.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associées présentes en entrant en séances.

Sont présentes :

- Madame DOS SANTOS Epouse BOSERO Nathalie titulaire de 382 parts sociales en pleine propriété,
- Madame LEITAO Epouse DOS SANTOS Cécilia titulaire de 382 parts sociales en pleine propriété,

Seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie BOSERO, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérante,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérante,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NB

CD

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérante,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérante.

Puis, La Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérante quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 1 047,02 euros, décide de l'affecter au compte « report à nouveau » de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur (créditeur) au 31/12/2022	8 891,69€
Bénéfice au 31/12/2023	1 047,02€
Solde affecté au compte « report à nouveau créateur » au 31/12/2023	9 938,71 €

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 9 938,71 euros.

NB
CD

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL
31/12/2021	-	-
31/12/2020	-	-
31/12/2019	-	-
31/12/2018	-	-
31/12/2017	-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

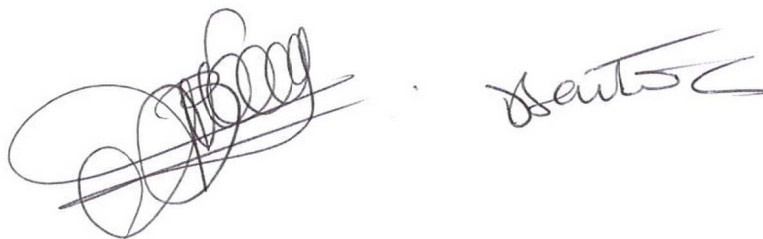
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, La Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et La Présidente de séance.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more complex and stylized, while the one on the right is simpler and more legible.

A9 BAT
SARL AU CAPITAL DE 7 640 €
11 rue Montaubert – 77230 SAINT-MARD
RCS B 440 985 364

RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 JUIN 2024

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition, dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité de la société a été en hausse. Le chiffre d'affaire a augmenté de + 1.90 % et le résultat s'est soldé par un bénéfice de 1 047,02 euros.

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler.

Le chiffre d'affaires a été réalisé en majorité pour des prestations sans fournitures de matières et nous avons fait appel à de la sous-traitance pour cet exercice à hauteur de 4 836,53 euros.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous indiquons ci-dessous la liste des personnes détenant plus du cinquième, dixième, vingtième, tiers, moitié ou deux tiers du capital social :

Madame DOS SANTOS Epouse BOSERO Nathalie	50 % du capital social
Madame LEITAO Epouse DOS SANTOS Cécilia	50 % du capital social

NB

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la société ne détient aucune filiale ni participation.

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 189 598,53 euros contre 186 055,76 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 1,90 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 63 063,68 euros contre 64 494,08 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 2,21 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 37 963,64 euros contre 41 596,99 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 8,72 %.

L'effectif salarié moyen reste à 2.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 201 429,47 euros contre 198 757,54 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 1,34 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2 482,75 euros de bénéfice contre 786,64 euros de bénéfice pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 1 435,73 euros pour 2023, il s'établit à 1 047,02 euros contre 437,84 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 1 047,02 euros contre un bénéfice de 437,84 euros l'exercice précédent.

NB

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 047,02 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Report à nouveau antérieur au 31/12/2022	8 891,69 euros
Bénéfice au 31/12/2023	1 047,02 euros
Solde (affecté au compte « report à nouveau »)	9 938,71 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 18 342,72 €.

Nous vous proposons de bien vouloir statuer sur cette question lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui se tiendra le 15 juin 2024 à 21h00.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis Du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges fiscalement non déductibles qui s'élèvent à un montant global de 0 euros.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 233-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Saint-Mard
Le 10 juin 2024

La Gérance



A9 BAT
SARL AU CAPITAL DE 7 640 €
11 rue Montaubert – 77230 SAINT-MARD
RCS B 440 985 364

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 10 JUIN 2024

Mesdames , Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous indiquons que s'est poursuivie durant l'exercice la convention ci-après conclue le 21 mai 2003 à Saint-Mard :

Bail commercial entre la Société et SCI DOS SANTOS, dont l'associés, Madame BOSERO Nathalie, est également associée de la société A9 BAT.

Montant du loyer annuel : 4 800 € hors taxes pour 2023.

Fait à Saint Mard
Le 10 juin 2024

La Gérance

